

# **TROPHEES CEFIEC 2018**

# Règlement

Valorisation des mémoires de fin d'études d'initiation à la recherche en soins infirmiers : IFSI

Valorisation des articles scientifiques issus de mémoires de fin d'études : IFCS Valorisation des articles scientifiques issus de mémoires réalisé en formation universitaire conduisant à l'obtention d'un Master 2

#### **PREAMBULE**

Dans le cadre de la promotion de la recherche en soins et de la valorisation des compétences développées dans les instituts, le CEFIEC organise un concours national des mémoires de fin d'études et des travaux de recherche désigné sous le terme de **Trophées CEFIEC**. Il récompense des travaux d'étudiants issus d'instituts adhérents au CEFIEC et concerne la formation infirmière initiale, la formation cadre de santé, dans les domaines de la recherche en soins, en management ou en pédagogie. Ce concours est également ouvert aux cadres formateurs exerçant dans les instituts susmentionnés ayant obtenu un Master 2.

Les travaux présentés doivent avoir été soutenus en 2017.

Les travaux sont proposés uniquement au CEFIEC.

Ils doivent se distinguer par :

- l'originalité du sujet ou de l'angle d'étude
- la qualité de l'écriture
- la riqueur méthodologique

La réelle plus-value qu'ils apportent pour la profession justifie l'attribution d'une récompense financière pour le candidat et la publication du travail en ligne sur le site du CEFIEC et/ou de ses partenaires.

#### a) Pour les candidats issus des IFSI:

Il s'agit de travaux de recherche dans les domaines du soin et sont conçus selon une méthodologie d'initiation à la recherche. Ils comprennent a minima :

- Une problématique appartenant au domaine des soins infirmiers,
- Une proposition d'un cadre conceptuel structuré pour éclairer la problématique,
- La formalisation d'une question de recherche et/ou d'une ou plusieurs hypothèses,
- Le cas échéant, une étude réalisée sur le terrain à l'aide d'outils (questionnaires, entretiens, observation),
- Une analyse des données recueillies sur le terrain ou une analyse de la littérature.

## b) Pour tous les autres candidats :

Il s'agit de valoriser des travaux de recherche dans les domaines de la pédagogie, du soin ou du management sous la forme d'un <u>article scientifique</u>. La méthodologie suivie doit être précisée.

Ils comprennent à minima:

- Une page de garde mentionnant le titre de l'article, le décompte du nombre de signes, des mots clés, un résumé de 1000 signes maximum et sa traduction en anglais.
- L'article doit comporter 16 pages maximum, page de garde comprise, soit 64 000 signes (espaces, tableaux, schémas compris)
- Des chapitres organisés : introduction, matériel et méthode, résultats, discussion et conclusion.

Les articles scientifiques ayant retenu l'attention du jury national –avec l'accord de leurs auteurs, pourront faire l'objet d'une publication dans InfoCefiec et/ou dans les supports de publication de ses partenaires.

#### ARTICLE 1ER SELECTION DES TRAVAUX

Sont pris en compte uniquement les travaux qui ont déjà été soutenus dans le cadre du Diplôme d'État d'infirmier, du diplôme de Cadre de santé ou de l'obtention d'un Master 2 pour l'année 2017 (jury de décembre 2016, février 2017 et juillet 2017 pour les ifsi).

#### **ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le travail doit être transmis en <u>1 envoi par mail format PDF en un seul document,</u> soit un mémoire pour les ifsi et uniquement un article scientifique pour les ifcs et master.

Il doit être accompagné d'une fiche signalétique et de participation du candidat

L'anonymat de la production est obligatoire, il ne doit permettre ni l'identification de la région CEFIEC, ni celle de l'établissement d'origine, ni celle du candidat.

En l'absence d'anonymat, les travaux ne seront pas retenus.

- a) pour les IFSI et les IFCS
- Chaque institut de formation ne peut proposer qu'**un seul travail** par année au Comité d'Entente Régional du CEFIEC (CER), soit un mémoire pour les IFSI et un article scientifique pour les IFCS
- Peuvent seuls participer au concours les auteurs de travaux proposés à cette fin par le directeur de l'établissement et/ou le directeur de mémoire.
  - b) pour les candidats master 2

La démarche est une <u>démarche personnelle</u>, indépendamment de leur institut dans lequel il exerce. Le candidat doit informer son directeur d'institut et/ou son directeur de mémoire de sa démarche.

L'article scientifique est envoyé directement au correspondant de communication régional.

# ARTICLE 3. MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS AUPRES DES CHARGES DE COMMUNICATION REGIONAUX

a) Pour les IFSI : un mémoire ou un travail de fin d'études

Les instituts devront déposer auprès des responsables régionaux de communication du CEFIEC, un dossier composé des pièces suivantes :

- 1 exemplaire du travail sur support numérique format PDF avec un résumé de 2 pages maximum (si la 4<sup>ème</sup> de couverture propose un résumé, celui-ci est nécessaire et suffisant)
- Une fiche d'identification du candidat comportant l'adresse postale, une adresse électronique permettant de le joindre et un numéro de téléphone portable, la proposition de participation au concours signée par le responsable de la formation ou le directeur de la recherche et le candidat lui-même, l'autorisation de publication du travail, comportant les corrections demandées par le CEFIEC national, si besoin et un engagement pour une communication orale de trois à cinq minutes lors de la remise des prix est obligatoire sous peine d'annulation de la participation au concours.
- Par ailleurs, s'il manque un des 2 documents, les travaux ne seront pas présentés lors du jury final.
  - b) Pour les IFCS et les Masters 2 : un article scientifique

Les modalités sont identiques.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par le CEFIEC sous conditions (tarif SNCF 2ème classe) pour les premiers pris de chaque catégorie.

#### ARTICLE 4. LES PRIX

#### Premier prix, pour chaque catégorie,

- 1 000 €
- une publication en ligne sur le site du Cefiec et /ou des sponsors.

#### Deuxième prix pour les IFSI :

• 500 € etune publication en ligne sur le site du Cefiec et /ou des sponsors.

#### Troisième prix pour les IFSI :

• 300 € et une publication en ligne sur le site du Cefiec et /ou des sponsors.

#### **ARTICLE 5. LE JURY**

**Le jury régional**, est organisé sous la responsabilité du correspondant de communication régional.

Sa composition, arrêtée par le CEFIEC de région, peut se décliner comme suit :

- Deux membres du bureau régional
- Un directeur d'IFSI
- Un directeur d'IFCS si la région en est dotée
- Un universitaire
- Deux cadres de santé formateurs dont l'un d'eux peut être un cadre supérieur de santé.

Il peut s'y adjoindre des personnes qualifiées reconnues pour leurs compétences ou leur expertise dans le domaine.

Chaque travail est examiné par les membres du jury désignés. Il est établi un rapport (sur le modèle de PV type) classant chaque travail remis et appréciant, de manière circonstanciée et qualitative les mérites du travail en se basant sur le guide d'évaluation fourni.

Le jury de région sélectionne un candidat par catégorie. Chaque catégorie n'est pas obligatoirement représentée. <u>Seuls les travaux répondant aux critères feront l'objet d'une transmission au jury final national</u>. Aucune compensation entre catégorie n'est possible.

Les correspondants de communication régionaux devront **en même temps** transmettre par mail :

- les travaux sélectionnés en région
- la liste de tous les participants à ces sélections régionales ainsi que leurs coordonnées et pas uniquement le nom des candidats retenus.

L'information des résultats concernant la délibération du jury régional est donnée par le correspondant de communication du CER aux candidats et à leur institution dès que possible. Une lettre type est prévue à cet effet.

Le jury national (encore appelé jury final) dont la composition est arrêtée par le Bureau National peut se décliner comme suit :

- Deux membres du BNA ou membres du CA
- Quatre membres des correspondants communication
- Un universitaire
- Des représentants des sponsors
- Il peut s'y adjoindre des personnes qualifiées reconnues pour leurs compétences ou leur expertise.

Le jury final après sélection déterminera un travail par catégorie qui sera primé.

Chaque prix est décerné à la majorité des membres du jury.

Le jury peut décider de partager un prix ou de ne pas le décerner. Dans ce cas, l'attribution de ce prix pour l'année concernée est supprimée. Le jury national est souverain.

L'information des résultats de la délibération du jury est donnée par le Bureau National aux lauréats et à leur institution dès que possible. Une lettre type est prévue à cet effet pour les lauréats et pour les autres candidats.

Il se réunira le 5 avril 2018 à Paris.

#### **ARTICLE 6. REMISE DES PRIX**

Les prix sont remis au cours des Journées Nationales du CEFIEC, uniquement pour les 1er prix, les lauréats classés en seconde et troisième positions recevront leur prix par courrier.

A cette occasion, les lauréats réaliseront **obligatoirement** une publication orale de trois à 5 minutes devant les participants, sous peine de renoncement à leur prix.

La date et l'heure retenue lors des Journées Nationales sont portées à la connaissance des candidats dès l'annonce des résultats.

Les lauréats peuvent se prévaloir du Prix du meilleur travail de fin de formation des TROPHEES CEFIEC pour l'année concernée.

## **RETRO PLANNING DES DATES IMPORTANTES POUR 2018**

La date de dépôt des candidatures et des dossiers complets auprès des responsables régionaux ou des correspondants communication se fait en région mais doit tenir compte de la date du 2 mars 2018, date limite d'envoi des dossiers sélectionnés lors du jury régional, au siège.

Entre Septembre et début Novembre 2017	sélection dans les instituts de formation
Entre nevembre et janvier	jury rágional
Entre novembre et janvier	jury régional
Début février 2018	retour aux candidats, envoi lettre type et demande de corrections, si besoin
Fin février 2018	Résultats des régions et dossiers communiqués au siège du CEFIEC et du VP communication en utilisant les mails suivants : <a href="mailto:contact@cefiec.fr">contact@cefiec.fr</a> et <a href="mailto:communication@cefiec.fr">communication@cefiec.fr</a> ou en utilisation l'espace Cloud dédié.
5 AVRIL 2018	Jury final des travaux primés pour l'année en cours et communication aux institutions et aux candidats des résultats sous 15 jours.
6 OU 7 JUIN 2018	Communication des lauréats aux Journées Nationales du CEFIEC à Strasbourg